

Juin 2016



Les bénévoles de Saint-Ferréol-les-Neiges célébrés !

p. 8

PLU Mobile
M'amène au
Festival d'été de Québec!

**Profitez pleinement du
Festival d'été !** p. 7



**Tout savoir pour installer
votre piscine** p. 12-13

SOMMAIRE

- 2** Bon à savoir
- 4** Vie municipale en bref
- 6** Mot de la mairesse
- 21** Vie paroissiale
- 22** Bibliothèque Aux Sources





Hôtel de ville

Heures d'ouverture :

LUNDI AU JEUDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

Pour nous joindre :

TÉLÉPHONE : 418 826-2253

TÉLÉCOPIE : 418 826-0489

COURRIEL : info@saintferreollesneiges.qc.ca

www.saintferreollesneiges.qc.ca

Pour rejoindre :

CHANTALE RICHARD (urbanisme) :
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

SIMON DEMERS (inspecteur adjoint) :
inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN POULIOT (loisirs) :
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

FRANÇOIS DROUIN (direction générale) :
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN LEITH (secrétaire-trésorier) :
tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca

BÉATRICE PAULY (secrétariat et taxation) :
info@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROCHE (secrétariat et taxation) :
taxation@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROCHELLE (secrétariat urbanisme) :
secretaire.urb@saintferreollesneiges.qc.ca

Conseil municipal

Horaire des séances ordinaires à venir :

4 JUILLET, 20 h

1^{ER} AOÛT, 20 h

Service d'urbanisme

Venez nous rencontrer à l'hôtel de ville aux heures suivantes :

LUNDI : 8 h 30 à 12 h et
13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 12 h et
13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h et
13 h à 16 h

Comité consultatif d'urbanisme

Horaire des rencontres à venir :

21 JUIN 19 h (dépôt documents
avant le 8 juin)

19 JUILLET, 19 h (dépôt documents
avant le 5 juillet)

23 AOÛT, 19 h (dépôt documents
avant le 9 août)

Bibliothèque

Heures d'ouverture (du 24 juin au 5 septembre) :

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

DIMANCHE : 14 h à 16 h 30 (sauf les
26 juin, 3 juillet et 4 septembre)

Loisirs

Date de début des camps de jour : 27 JUIN

Cinéma en plein air au camping du
Mont-Sainte-Anne : jeudi 7 JUILLET
et jeudi 21 JUILLET

Fête de la famille au camping du
Mont-Sainte-Anne : samedi 16
JUILLET

Écocentre (situé au 4054 ave Royale)

Heures d'ouverture - du 5 juin au 17 septembre (inclus) :

JEUDI ET VENDREDI : 10 h à 16 h

SAMEDI : 9 h à 19 h

Le Sommet

Conception et mise en page :

Mélanie Grenier

Impression (1800 exemplaires) :

Imprimerie Blouin

Responsable du journal :

Martin Pouliot, directeur des loisirs

Pour tout commentaire :

Martin Pouliot, Le Sommet,
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

NOTE : Les auteurs sont les seuls
responsables du contenu des articles.

Collecte des ordures

SECTEUR EST : Tous les mercredis jusqu'au 19 octobre

SECTEUR OUEST : Tous les lundis jusqu'au 17 octobre



Collecte sélective

La collecte sélective est effectuée un lundi sur deux :

20 JUIN – 4 JUILLET – 18 JUILLET – 1^{ER} AOÛT –

15 AOÛT – 29 AOÛT – 12 SEPTEMBRE



Parise Cormier, mairesse
Tél. : 418 456-5221
sflnmaire@icloud.com



Robert Pilote, conseiller district #1
Tél. : 418 826-0973
sfld1@icloud.com



Mark Cardwell, conseiller district #2
Tél. : 418 826-0771
sfld2@icloud.com



Louise Thouin, conseillère district #3
Tél. : 581 982-7557
sfld3@icloud.com



Léopold Michel, conseiller district #4
Tél. : 418 826-3059
sfld4@icloud.com



Réjean Morency, conseiller district #5
Tél. : 418 826-3260
sfld5@icloud.com



Robert Paquet, conseiller district #6
Tél. : 418 826-2477
sfld6@icloud.com



Numéros utiles

Aréna Côte-de-Beaupré : 418 827-4501

Bibliothèque : 418 826-3540

Bureau de la protection de la faune : 1-877-346-6763

Bureau de poste : 418 827-4116

Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré :
418 827-3768

Cercle de fermières : 418 826-2507

CLD de la Côte-de-Beaupré : 418 827-5256

CLSC (Beaupré) : 418 827-5241

Club de l'Âge d'Or : 418 826-2253

École Caps-des-Neiges I : 418 821-8055

École de musique Côte-de-Beaupré : 418 827-5151

École de peinture Marie Tardif : 418 826-0548

École de karaté Luc Paquette : 418 953-5152

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré : 418 827-3726

Maison des Jeunes La Zone : 418 826-3107

MRC de La Côte-de-Beaupré : 418 824-3444

Office Municipal d'Habitation : omhste@videotron.ca

Patinoire : 418 520-1810

Presbytère : 418 826-2554

Station Mont-Sainte-Anne : 418 827-4561

Ressources familiales Côte-de-Beaupré : 418 827-4625



Vie municipale en bref

Bruit

Lors de la séance ordinaire du 4 avril dernier, le Conseil municipal a adopté le règlement #16-689 modifiant le règlement #00-405 concernant les nuisances.

À noter que dorénavant les propriétaires d'immeubles au même titre que les locataires peuvent être considérés comme contrevenants au règlement notamment

dans le cadre de nuisances relatives au bruit. Ils pourraient donc être passibles d'une amende.

Travaux de voirie

En 2016, la municipalité a prévu un budget de 700 000 \$ en travaux de réfection de voirie. Les rues ciblées sont le rang St-Antoine et le rang St-Nicolas.

Une invitation a été lancée auprès de firmes d'ingénieurs et le contrat a été octroyé à WSP Canada inc. Ces derniers sont actuellement à finaliser les plans et devis.

Rang St-Antoine : un montant de 340 000 \$ a été affecté à la réfection d'une longueur de 380 mètres dans ce rang. Ceux-ci se localiseront dans le secteur communément appelé la côte à Adrien soit du numéro civique 180 pour se rendre près du 275, rang St-Antoine.

Rang St-Nicolas : le budget prévu pour ce rang est 360 000 \$ et permettra la réfection d'une longueur de 415 mètres soit du numéro civique 1094 pour se rendre

près de l'intersection du chemin des Trois-Castors.

Dans les deux cas, les travaux consisteront à enlever le pavage, excaver sur environ 60 cm, installer des drains, recharger avec du sable et du gravier, profiler les fossés et paver.

Suivant l'échéancier, les travaux devraient débuter en août et prendre 5 à 7 semaines.

Politique de communication

Le Conseil municipal a adopté le 7 mars dernier la politique de communication qui est un outil précieux pour garantir la cohérence, l'efficacité et la rentabilité de la fonction de communication au sein de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Elle a permis d'officialiser le logo de la municipalité :

Nous y retrouvons les éléments suivants :

LA MONTAGNE :

La proximité avec le Mont-Sainte-Anne, attrait touristique incontournable, offre aux citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges une large gamme d'activités autant estivales (vélo de montagne, randonnée pédestre, golf, camping) qu'hivernales (ski de fond, ski alpin et raquettes).

LA FORÊT :

Le territoire de la municipalité est caractérisé par une forêt très abondante et riche en bois francs : le bouleau, l'érable, le merisier et le tremble, et en bois mous : l'épinette, l'épicéa et le sapin surtout (2 sapins dans le logo).

LES FLEURS :

Le caractère champêtre de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges qui attire

de nombreux amoureux de la nature est symbolisé par les fleurs.

LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE-DU-NORD :

La rivière Sainte-Anne-du Nord borde les limites sud et est du territoire de la municipalité. Le sentier Mestachibo, qui suit une partie de la rivière sur une distance de 12,5 km, part de l'église de Saint-Ferréol-les-Neiges et rejoint la chute Jean Larose.

LA FAMILLE :

Le caractère champêtre et villégiature de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges attire toujours de plus en plus de familles symbolisées par les trois personnages dans le logo.



Avenue Royale (secteur caisse populaire)

En 2015, le développement Le Legs des Pionniers a été réalisé. Le projet incluait la construction d'une chambre de réduction de pression pour alimenter en eau les résidences du développement sans risque pour leur plomberie.

La chambre de réduction de pression a été conçue pour pouvoir accueillir des équipements supplémentaires pour des-

servir une section du réseau d'aqueduc sur laquelle la pression dans les tuyaux était limitée ce qui a entraîné quelques bris.

Cette nouvelle installation permettra également de désaffecter la chambre de réduction de pression située à l'entrée du Faubourg. Les travaux qui ont été réalisés sur l'avenue Royale derrière la caisse populaire dernièrement avaient pour but de boucler le réseau d'aqueduc pour que

l'eau alimentant le secteur du Faubourg transite par la nouvelle chambre de réduction de pression.

Ces travaux de raccordement incluant la contribution municipale à la chambre de réduction de pression réalisée en 2015 auront coûté 135 000 \$. Ceux-ci sont payés par la subvention accordée à la municipalité dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence Canada Québec.

Débitmètres

Afin de connaître sa consommation d'eau par secteur, la municipalité a décidé de segmenter son réseau d'aqueduc. À cet effet, des débitmètres seront installés à deux endroits. Ceux-ci s'ajouteront aux trois autres que la municipalité a déjà.

Parmi ceux existants, l'un d'eux est à la station de pompage et les deux autres sont dans la chambre de réduction de

pression sur l'avenue Royale à l'entrée du développement Le Legs des Pionniers. L'un dessert le développement et l'autre servira pour le secteur du Faubourg. Les nouveaux débitmètres seront installés :

⇒ en front du 2411, avenue Royale,

⇒ à l'intersection des rues des Myrtilles et de la Friche.

Lorsque ces équipements de mesure seront en fonction, la municipalité sera

divisée en quatre secteurs de consommation.

Le contrat pour l'installation des nouveaux débitmètres a été accordé à Action Progex Inc., pour un montant de 174 113,54 \$. Ces travaux visant à fournir des outils de connaissance de la consommation en eau potable correspondant aux objectifs visés par la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec sont admissibles au programme TECQ.

TECQ

Dans le cadre du programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ), la municipalité s'est

vu accorder en 2014, un montant de 1 142 071 \$ répartis sur cinq (5) ans pour ses infrastructures d'aqueduc et d'égout, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

Suivant les modalités des programmes, la municipalité doit utiliser cette somme suivant un ordre de priorité. En fonction de ces priorités, les projets que la municipalité a soumis sont :

Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux : 1- Chambre de réduction de la pression au 1765, avenue Royale	45 000 \$
Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales : 1- Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et réfection de la voirie 2- Installation des compteurs d'eau 3- Installation de trois (3) débitmètres pour segmenter le réseau d'aqueduc	50 000 \$ 8 000 \$ 249 000 \$
Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout : 1- Raccordement d'aqueduc à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue Royale 2- Réfection d'égout – Rang St-Julien 3- Réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie – Rue du Faubourg	85 000 \$ 107 000 \$ 369 700 \$
Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales 1- Réfection de voirie sur les rangs St-Nicolas et St-Antoine	228 400 \$

Le programme offre l'opportunité aux municipalités d'utiliser 20 % de la somme qui est allouée pour réaliser des travaux

admissibles de son choix sans tenir compte de l'ordre de priorité. La municipalité s'est prévalu de cette flexibilité

pour utiliser le 20 % (228 400 \$) pour l'affecter à la réalisation de travaux de réfection de voirie.



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

C'est fait, la convention collective est signée avec les employés. Elle venait à échéance le 31 décembre dernier. Les discussions ont débuté l'automne dernier dans le plus grand respect pour terminer en mars avec une entente négociée pour 5 ans. Je tiens à souligner le travail des représentants des deux parties, les discussions et les échanges se sont faits dans le respect et d'une volonté commune d'améliorer les conditions de travail en tenant compte également de notre capacité de payer. Le pourcentage convenu des augmentations salariales s'élève à 2 % pour 2016, 2,25% pour 2017 et 2018 et 2,5% pour 2019 et 2020. Nous pouvons être fiers collectivement de cette entente. Personnellement, je tiens à vous partager le fait que nous avons des employés dédiés, impliqués et préoccupés au quotidien de votre bien être et par la qualité de vie exceptionnelle que nous avons partout sur le territoire. Nous pouvons compter sur eux, ils ont toute ma confiance, Mission accomplie.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉGIONAL DE LA MRC

Un autre dossier dont je suis particulièrement fière en tant que mairesse et préfet et qui aura des retombées économiques sur toute la région c'est celui du règlement du fonds de développement régional que nous avons adopté à la dernière séance des maires. Un million de dollars par année estimé pour les 20 prochaines années. Ces sommes proviennent des projets énergétiques dont elle est propriétaire ou partenaire soit les parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré, le parc communautaire de la MRC de la Côte-de-Beauré et hydro Canyon de Saint-Joachim.

Il a été convenu entre les maires de créer trois fonds, un fond de 20% pour la MRC et deux autres fonds partagés en deux territoires, Est et Ouest, représentant 40% chacun et ce pour maximiser les retombées économiques et les spécificités des municipalités et du territoire. Donc, les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer forment le groupe Ouest alors que les municipalités de Sainte-Anne-de-Beauré, Beauré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps forment le groupe Est.

Chacun des groupes est formé d'un comité avec les maires, développement Côte-de-Beauré représenté par son directeur, du préfet, du directeur général et l'aménagiste de la MRC qui analyseront des demandes en lien avec des projets structurants et de développement durable. Les balises sont prévues et les demandes peuvent provenir des municipalités, de développement Côte-de-Beauré ainsi que des organismes sans but lucratif.

L'objectif est atteint, avoir un levier financier de développement durable sur tout le territoire et qui fera rayonner la Côte-de-Beauré dans son ensemble et ce pour les vingt prochaines années, chapeau aux maires pour cette vision régionale et que le travail commence!

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC

Un autre dossier important et celui là concerne l'ensemble de la population de la MRC : les déchets! Cette année, nous devons prendre des décisions importantes en tant que MRC. Nous en sommes à élaborer une stratégie régionale pour laquelle la population sera concertée. Il y a quelques temps nous vous

avons invités à participer à une démarche plus large au niveau des objectifs de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en gestion des matières résiduelles, maintenant nous devons collectivement établir un plan pour atteindre ces cibles via des actions concrètes.

D'ici la fin de l'année, la CMQ doit déposer au gouvernement du Québec un plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2021 et chacune de ses composantes, dont la MRC, a la responsabilité de définir son plan d'action avant 2017 pour l'atteinte des objectifs sous peine de sanctions. Au niveau de la MRC, la tâche est grande. Nous récupérons via notre écocentre, nous recyclons via notre bac bleu, mais c'est insuffisant pour atteindre un niveau de performance environnementale acceptable. Beaucoup trop de déchets prennent le chemin du site d'enfouissement et ce, à gros coûts alors que mettre en œuvre un plan de gestion plus ambitieux pourrait donner une deuxième vie à la matière sans pour autant coûter plus cher aux municipalités. Si on ne fait rien, la facture va inévitablement augmenter et cela va se concrétiser directement dans votre compte de taxes.

La solution passe par la récupération des matières organiques et l'option d'implanter le bac brun est sérieusement envisagée. Saviez-vous que les citoyens des MRC de Charlevoix, Jacques-Cartier (presque toutes les municipalités), Portneuf, Lévis ont déjà des bacs bruns, et ce depuis plusieurs années pour certaines? Près de 2 millions de québécois participent au tri de leurs matières organiques en 2016. Notre bilan à cet égard est un peu gênant, mais qu'à cela ne tienne, nous allons inverser cette tendance dans les prochaines années et devenir un leader dans la gestion de nos matières rési-





duelles. On sera comme « Pôpa » dans la p'tite vie, on va mieux gérer nos déchets de toutes sortes pour l'atteinte des objectifs.

Comme il faut absolument réduire nos quantités de matières enfouies ou incinérées, le compostage est une solution avec un impact immédiat pour atteindre rapidement de hauts niveaux de performance. Les municipalités pourraient récupérer le compost produit, un amendement riche souvent appelé l'Or brun des jardiniers, pour ses aménagements paysagers ainsi que pour redistribuer aux citoyens et aux agriculteurs qui en veulent. Pensons aux générations futures et à nos enfants, il faut agir de façon responsable et maintenant. Je vous invite à lire à ce sujet l'Écho de la Côte-de-Beaupré qui vient d'être distribué en juin ainsi qu'à participer en grand nombre aux activités de concertation qui auront lieu au courant de l'été afin de nous partager vos questions et vos commentaires constructifs.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE, ÉCHÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2017

Un autre dossier qui prend de l'ampleur alors que le gouvernement impose également des normes aux municipalités qui ne rencontrent pas les objectifs d'économie d'eau potable. Notre municipalité a déjà commencé ce travail il y a plusieurs années en améliorant son réseau routier et d'aqueduc et en sensibilisant la population à l'importance d'économiser l'eau mais cela n'a pas permis d'atteindre les objectifs, on doit faire plus. Je vous invite à consulter la politique de stratégie d'eau potable sur le site du ministère des affaires municipales et occupation du territoire au www.mamot.gouv.qc.ca et vous comprendrez le sérieux de la démarche.

En gros, nous n'avons pas atteint les objectifs gouvernementaux soit de réduire d'au moins 20% la quantité d'eau distribué par personne par rapport à l'année 2001 ainsi que de réduire le taux de fuites pour l'ensemble du réseau d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes-jour-km de conduite.

La conséquence, on doit donc débiter à installer des compteurs d'eau dans le secteur non-résidentiel. Il n'y a pas de tarification de l'eau, cela nous permettra d'analyser notre réseau de façon plus performante, il s'agit d'un outil et d'une référence. Est-ce que cela sera suffisant! J'en doute, nous devons faire plus. Éventuellement, cela touchera également le secteur résidentiel, nous en sommes rendus là puisqu'il semble impossible d'atteindre nos objectifs. Un des éléments que le gouvernement ne prend pas en compte dans ses données c'est le fait d'être une municipalité avec une grande concentration de non résidents, cela vient évidemment fausser les données. Des représentations politiques s'imposent pour défendre notre situation auprès du ministère ou autres instances et faire valoir notre réalité. Cela fait partie de mon rôle d'élu que je ferai valoir avec vigueur.

Ce dossier concerne tout le monde assujéti et desservi par le réseau d'aqueduc qu'il soit résident ou non, commerçant, industriel ou autre, collectivement on doit faire plus. Je pense sérieusement que l'avenir n'est pas si loin où nous aurons à payer selon notre consommation, si l'atteinte des objectifs est impossible, nous en sommes là!

Encore une fois, pensons à nos générations futures, l'eau n'est pas une ressource inépuisable, prenons-en soin!

REVITALISATION DU VILLAGE

Nous en sommes à la phase 2 et tout le monde est au travail. Les attentes sont grandes et il y a tout un défi de logistique puisqu'il y a plusieurs comités en route pour réfléchir ou mettre en branle certaines mesures de la revitalisation ou de la politique familiale.

Voici quelques exemples :

⇒ Une réflexion est en cours par certains employés et élus sur nos besoins physiques de l'espace administratif de l'hôtel de ville.

⇒ Un autre comité composé entre autre de bénévoles de la bibliothèque réfléchit sur la relocalisation de la future bibliothèque puisque cette dernière ne rencontre plus les normes depuis plusieurs années étant donné notre forte croissance démographique.

⇒ L'une des mesures de la politique familiale était d'aller de l'avant avec un jardin communautaire. Ce dernier verra le jour en juin, entre l'église et le presbytère conçu et préparé par notre comité d'embellissement.

⇒ Une autre initiative citoyenne pour le cœur du village est de démarrer « Espace Troc'Don » qui sera situé dans le garage du presbytère et permettra à tous de donner, échanger, ou tout simplement prendre des articles, objets ou autres et ce, gratuitement. Il en est question plus longuement dans cette édition du journal. Une autre mesure de la politique familiale!!

(suite page suivante)





(Suite de la page précédente)

⇒ Il y a aussi un projet de réalisation d'une fresque sur l'église qui est en branle où le comité de revitalisation avec d'autres membres vont réfléchir à sa conception artistique avec l'organisme Sautozieux. La municipalité est à la recherche de partenaires financiers, il est possible qu'une partie soit réalisée cette année à l'automne ou l'ensemble de l'oeuvre sera faite pour 2017.

⇒ La municipalité avait prévu au budget d'aller de l'avant avec la réalisation de certaines mesures dans le cœur du village et ce sera fait. Le comité de revitalisation travaille sur la conception de promenades, revoir l'espace occupé par le stationnement et prévoir plus de végétaux tout autour par des arbres, arbustes, herbacés ou autres aménagements. Les mandats sont donnés et tout le monde est à l'oeuvre.

d'une seule personne ou d'un seul comité. Les élus, les citoyens, l'administration municipale et nos employés de la voirie, les partenaires financiers sont tous mis à contribution, la fébrilité est palpable de voir se réaliser le plus grand chantier depuis plusieurs années et ce au cœur du village. On peut tous être fiers.

Je vous souhaite un bel été.

La collaboration de tous est de mise, il s'agit d'un projet collectif et non le fruit

Larise Cormier, Mairesse

Échos de la MRC

Une entente a été ratifiée avec la Société d'Habitation du Québec afin d'introduire le programme Réno Région pour l'amélioration de l'Habitat. Le montant de l'évaluation uniformisée des bâtiments admissibles au programme a été majoré à 100 000 \$.

La MRC a renouvelé l'entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale Nationale. L'entente d'une durée de 3 ans fait suite à celles signées en 2013 entre les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de Charlevoix Est, de Portneuf et de l'Île d'Orléans qui a permis de sensibiliser le milieu à l'importance des paysages et à soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de projets.



PLU Mobile
Organisateur de déplacements
Côte-de-Beaupré - île d'Orléans



M'amène au Festival d'été de Québec!



- Offert les vendredis (8 et 15 juillet) - samedis (9 et 16 juillet) - dimanches (10 et 17 juillet)
- Départ vers 18h
- Retour à minuit
- 5 \$ aller / 5 \$ retour

Pour connaître l'horaire complet, communiquez avec nous:
418 827-8484 / sans frais 1 866 824-1433 | Du lundi au vendredi de 8h à 16h
www.plumobile.ca

Développement
CÔTE-DE-BEAUPRÉ
SOUTIENS MOBILISER ENTREPRENEURS
Gestionnaire de PLUMobile

HORAIRE CÔTE-DE-BEAUPRÉ



Organisateur de déplacements
Côte-de-Beaupré - île d'Orléans



PRÉSENTÉ PAR
Bell

COLLABORATION DE
CANADIAN

Offert aux dates suivantes:

- Vendredi 8 juillet 2016
- Samedi 9 juillet 2016
- Dimanche 10 juillet 2016
- Vendredi 15 juillet 2016
- Samedi 16 juillet 2016
- Dimanche 17 juillet 2016

Côte-de-Beaupré ➡ Québec

# Arrêt	Heure
10-01 rue de L'Église / Hôtel-de-ville P	17h50
10-02 rue de L'Église / av. Royale	17h51
11-00 rue Simard / av. Royale P	18h02
11-01 rue des Pionniers / boul. les Neiges	18h03
12-00 boul. Beau-Pré / Mont-Sainte-Anne	18h04
12-01 boul. Bélanger / boul. Beau-Pré	18h06
12-02 Rue Prévost / rue Morel	18h08
12-03 Rue St-Louis / rue Beauregard P	18h09
12-04 rue Beauregard / boul. Sainte-Anne	18h10
13-01 Centre Sainte-Anne (rue Caron / Boul. Sainte-Anne) P	18h14
13-02 av. Royale / rue du Sanctuaire	18h16
13-03 av. Royale / rue Gagnon	18h18
13-04 av. Royale / Côte-Sainte-Anne	18h19
13-05 av. Royale / rue Blouin	18h20
13-06 av. Royale / rue Paré	18h21
14-01 av. Royale / rue Huot	18h25
14-02 av. Royale / rue de la Station	18h28
14-03 av. Royale / rue Dick	18h30
14-04 rue Du couvent / Église P	18h31
14-05 av. Royale / rue Laplante	18h34
14-06 av. Royale / rue Lemoine	18h36
14-07 av. Royale / rue du Petit-Pré	18h39
15-01 av. Royale / rue Richard	18h40
15-02 av. Royale / chemin Lucien-Lefrançois	18h44
15-03 av. Royale / rue Casgrain	18h45
15-04 rue Casgrain / rue du Tricentenaire	18h46
Québec: RUE ST-JOACHIM / HONORÉ-MERCIER (QUÉBEC)	19h01

Québec ➡ Côte-de-Beaupré

# Arrêt	Heure
Québec RUE ST-JOACHIM / HONORÉ-MERCIER (QUÉBEC)	00h00
15-14 rue Casgrain / rue du Tricentenaire	00h15
15-13 rue Casgrain / av. Royale	00h16
15-12 av. Royale / chemin Lucien-Lefrançois	00h17
15-11 av. Royale / rue Richard	00h21
14-17 av. Royale / rue du Petit-Pré	00h22
14-15 av. Royale / rue Lemoine	00h24
14-15 av. Royale / rue Laplante	00h27
14-14 rue du Couvent / Église P	00h30
14-13 rue Dick / av. Royale	00h31
14-12 av. Royale / rue de la Station	00h33
14-11 av. Royale / rue Huot	00h36
13-16 av. Royale / rue Paré	00h40
13-15 av. Royale / rue Blouin	00h41
13-14 av. Royale / Côte-Sainte-Anne	00h42
13-13 av. Royale / rue Gagnon	00h43
13-12 av. Royale / rue du Sanctuaire	00h45
13-11 Centre Sainte-Anne (rue Caron / Boul. Sainte-Anne) P	00h47
12-14 rue Beauregard / boul. Sainte-Anne	00h51
12-13 rue Beauregard / rue St-Louis P	00h52
12-12 rue Prévost / rue Morel	00h53
12-11 boul. Beau-Pré / boul. Bélanger	00h55
11-00 rue Simard / av. Royale P	00h57
11-11 rue des Pionniers / boul. les Neiges	00h58
12-00 boul. Beau-Pré / Mont-Sainte-Anne	00h59
10-12 av. Royale / rue de l'Église	01h10
10-11 rue de L'Église / Hôtel-de-ville P	01h11

Au retour à 00h00, en raison de la forte affluence dans ce secteur, le véhicule ne pourra pas attendre au-delà de l'heure de départ au lieu d'embarquement.

Coûts:

10 \$ aller & retour
5 \$ aller ou retour seulement

Les laissez-passer et les billets de PLUMobile ainsi que les laissez-passer Métropolitains sont aussi acceptés.

Pour information:

418 827-8484
1 866 824-1433

www.plumobile.ca

Développement
CÔTE-DE-BEAUPRÉ

SOUTENIR MOBILISER ENTREPRENDRE
Gestionnaire de PLUMobile





Bon voisinage

Enfin l'été est à nos portes! La saison idéale pour profiter de nos installations extérieures et pour se promener.

Dans le présent numéro, notre parrain de la SQ nous entretiendra sur les principes de sécurité que nous devons appliquer afin de faire de notre espace de vie un milieu agréable et SÉCURITAIRE. De mon côté, j'aimerais vous entretenir de BON VOISINAGE.

En effet, notre communauté s'agrandit et se diversifie et il est de l'affaire de CHACUN d'adopter une attitude de "bons voisins" afin de contribuer au respect de tous. Mais qu'est-ce qu'une attitude de "bons voisins"?

Premièrement, c'est de connaître et de communiquer avec son ou ses voisins immédiats. Lorsque l'on connaît son voisin, on peut être plus tolérant ou ajuster nos activités. Par exemple, si je sais que ma voisine, infirmière travaillant de nuit dort plus particulièrement entre 10 h et 15 h, je vais faire attention de ne pas passer la tondeuse durant ces heures.

Le civisme est principalement une question de respect qui doit inspirer chaque citoyen. Vivre en communauté c'est une affaire de tolérance, de communication et de partage. Mais aussi de respect des codes de fonctionnement (réglementation municipale).

Avez-vous des difficultés de Bon Voisinage?? Premièrement, il vous faut en **parler** au voisin concerné. Calmement, expliquez-lui votre inconfort et cherchez ensemble des solutions. Advenant une non-collaboration de sa part, vous pouvez lui signifier par écrit et aviser la municipalité (dans le cas de non-respect d'un règlement). Les principaux litiges se regroupent autour des droits de passage, d'écoulement des eaux, des droits de clôture, les arbres, la mitoyenneté, le bruit, ...

Certaines municipalités se sont dotées d'un code ou d'une chartre du Bon Voisinage. Faire de la prévention plutôt que de sévir.... J'aime ça! Cela pourrait être un futur projet pour notre communauté??

SÉCURITÉ

Dans le même ordre d'idée, je voudrais vous rappeler que les bornes fontaines doivent être dégagées sur au moins 2 mètres (selon les articles 7,8,9 du règlement de zonage #15-674.

De plus, toujours selon le même règlement, sur un terrain d'angle, un espace libre de forme triangulaire est obligatoire à l'endroit de l'intersection des lignes de rue, dans lequel tout aménagement, construction ou objet de plus de 0,6 mètre de hauteur est prohibé. Vous comprenez que des arbustes ou autres végétaux ou clôture viendraient gêner la visibilité des automobilistes ou cyclistes.

Je vous donne rendez-vous à la Fête de la Famille le 16 juillet prochain où nous prévoyons pour la première fois un Brunch spécialement pour les aînés.

Bon Voisinage !!!

Louise Thoun,

conseillère municipale district 3 et RQFA

Fête des bénévoles

Le 8 avril dernier, avait lieu la Fête des bénévoles. Quand plus de 210 bénévoles s'impliquent pour une communauté, ça mérite qu'on s'y attarde, c'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé de souligner leur implication annuellement..

Cette année, l'événement a pris une tournure un peu originale : les bénévoles ont profité d'une soirée casino

avec 6 tables de jeu (black jack, roulette française, courses de chevaux et poker).

Votre engagement influe directement sur

la qualité de vie des citoyens. À chacune et chacun, MERCI pour le temps investi dans les différents organismes et groupes de bénévoles de notre milieu.



SKIS À ROULETTES

L'été dernier, plusieurs signalements de citoyens et d'automobilistes ont été faits à votre service de police et à votre municipalité afin de se plaindre des skis à roulettes sur l'avenue Royale. Vers la fin de l'été 2015, un article est paru dans le but de sensibiliser les personnes pratiquant cette activité.

Cette année, les gens qui continueront d'exercer ce sport sur l'avenue Royale risquent de recevoir un constat d'infraction puisque nous sommes rendus à l'étape où nous devons être plus répressifs. Nous invitons donc les personnes à se rendre sur la piste qui a été aménagée à cette fin sur le rang St-Julien.

Nul ne peut faire usage sur la chaussée de patins, de skis, d'une planche à roulettes ou d'un véhicule-jouet. (Article 499 du Code de la Sécurité Routière)

L'amende est de 30 \$ + les frais judiciaires soit un total de 63 \$.

**Le MTQ (Ministère des Transports du Québec) peut émettre une autorisation spéciale pour un entraînement avec un véhicule et certaines autres règles à suivre.*

CYCLISTES

À vélo comme en auto, il y a des règles à respecter.

En effet, le fait de ne pas faire votre arrêt obligatoire ou de passer sur un feu rouge est une infraction. Le montant du constat est de 15 \$ plus les frais pour un total de 48 \$.

Par contre, vous perdez le même nombre de points d'inaptitudes soit 3 points à votre permis de conduire.

- Rouler à l'extrême droite de la chaussée.
- Signaler ses intentions



... sur une distance suffisante pour être bien vu par les automobilistes.

- Circuler à la file quand vous roulez en groupe.



Un maximum de 15 cyclistes est permis.

- Rouler dans le sens de la circulation



- Sortez de l'ombre

Près du tiers des accidents mortels touchant les cyclistes surviennent après la tombée du jour, entre 18 h et 6 h.

Il est obligatoire de munir son vélo d'un phare blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière pour circuler le soir ou la nuit, en plus des réflecteurs.

Les marchands sont tenus d'équiper tout vélo, loué ou vendu, des huit réflecteurs obligatoires.

Des vêtements voyants ou, encore mieux, **réfléchissants** permettent d'être vu des automobilistes à une plus grande distance. Maintenant, il est possible de se procurer des pneus, des sacoches de vélo, des pince-pantalons ou des espadrilles avec bandes réfléchissantes ou d'apposer soi-même celles-ci sur les vêtements. Et, bien entendu, le dossard demeure le moyen le plus efficace pour se faire voir !

ATTENTION, le Code interdit également de :

- circuler sur les autoroutes ou sur les voies d'accès
- circuler en sens inverse de la circulation

- circuler sur le trottoir
- circuler avec un baladeur
- transporter un passager, sauf si un siège est prévu à cet effet
- circuler entre deux rangées de véhicules en mouvement
- consommer des boissons alcoolisées en circulant
- circuler avec un système de freinage défectueux

PIÉTONS, respectez-vous vos obligations?

Le Code de la sécurité routière prévoit des règles à respecter pour les piétons afin de leur assurer des déplacements sécuritaires. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'imposition d'une amende de 15 \$ à 30 \$ (frais judiciaires non inclus).

En tout temps, empruntez le trottoir ou, s'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face aux véhicules pour bien les voir venir.

De plus, par temps sombre, le piéton devrait porter des vêtements ou des accessoires de couleur claire ou munis de bandes réfléchissantes.

CONDUCTEURS, respectez-vous les piétons?

Au volant, êtes-vous du genre à accélérer pour éviter d'attendre au feu de circulation ? À rouler plus vite que la vitesse permise pour rattraper un retard ?

À couper la voie aux piétons ou, pire, à ne jamais les laisser passer ?

L'an dernier au Québec, dix piétons par jour en moyenne ont été heurtés par un véhicule, principalement en zone urbaine. Prenez quelques minutes pour réviser les principales règles à respecter envers les piétons. Soyez vigilants, car les piétons ne font jamais le poids au moment d'un accident.

(suite page suivante)



(suite de la page précédente)



Respectez la limite de vitesse et tenez compte des conditions climatiques: Roulez à 10 km/h de plus que la limite permise peut faire la différence entre la mort et la vie du piéton qui croise votre route.



Lorsqu'un piéton s'engage dans un passage pour piétons, vous devez immobiliser votre véhicule, car il a la priorité.

Amende : 100 \$



Au panneau d'arrêt, il est interdit d'avancer ou de tourner tant que les piétons n'ont pas fini de traverser, car ils ont la priorité. Il faut aussi respecter en tout temps le signal d'arrêt du brigadier scolaire.

Je vous invite à communiquer avec votre service de police en composant le 310-4141 ou avec un cellulaire *4141 pour signaler tout comportement.

Vous avez maintenant tout pour passer un été en toute sécurité!

Sources :

Société de l'Assurance Automobile du Québec

www.saaq.gouv.qc.ca

Code la Sécurité Routière du Québec

www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/



Christian Ringuette 11840

Agent - Patrouilleur
MRC de La Côte de Beaupré
Sûreté du Québec
Bureau: 418 827-4545
www.sq.gouv.qc.ca

« Notre engagement, votre sécurité »

Quelques statistiques

Depuis 2015, un panneau indiquant votre vitesse est installé à différents endroits sur le territoire de la municipalité.

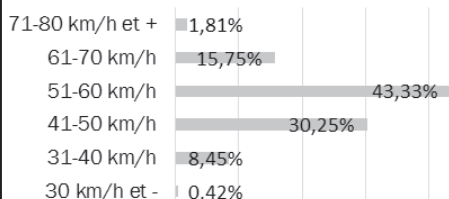
Il ne fait pas qu'afficher votre vitesse, il compile également des données sur les heures et le nombre de véhicules qui circulent durant la période où il est en place.

Du 26 mai au 16 juin 2015, le lecteur a été installé dans le village dans la zone de 50 km/h. Il y a eu 17 111 véhicules entrants (vers l'est) et 22 003 véhicules sortants (vers l'ouest).

Le panneau était visible pour ceux qui

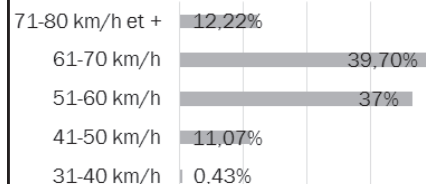
entraient dans le village contrairement à ceux se dirigeant vers Beaufort. Cela explique en partie pourquoi nous avons le

Véhicules sortant du village vers l'ouest - 50 km/h



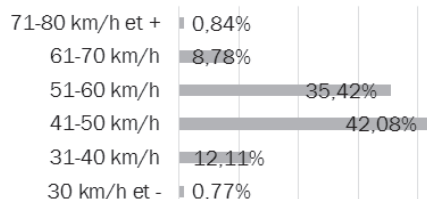
double de véhicule circulant entre 61-70 km/h en direction de Beaufort.

Véhicules se dirigeant vers l'Ouest 60 km/h

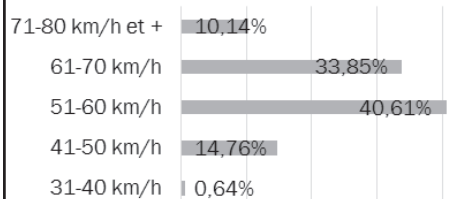


Du 15 juillet au 9 septembre 2015, il était près du garage municipal. (visible pour ceux se dirigeant vers l'est) dans la zone de 60 km/h.

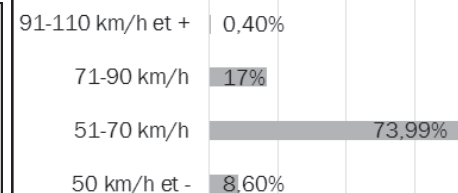
Véhicules entrant dans le village vers l'est - 50 km/h



Véhicules se dirigeant vers l'est 60 km/h



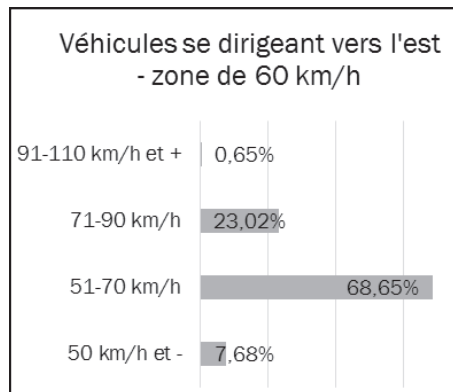
Véhicules en direction ouest - zone de 60 km/h



Durant la fin de semaine du 10 au 12 octobre 2015, il était près du 3824 avenue Royale.



Quelque statistiques (la suite)



En résumé, la grande majorité des conducteurs respectent la limite de vitesse. Par contre, dans la zone de 60 km/h, il y a un pourcentage un peu plus élevé qui dépassent de plus de 10 km/h la limite.

Il y a aussi la zone de 50 km/h qui est entre la rue Mont-Ferreol et de l'Église dans le village où la limite n'est pas respectée.

Vous avez sûrement remarqué que nous

sommes présents régulièrement dans ce secteur.

Afin de faire des opérations cinémomètres (RADAR), pour se stationner dans les entrées privées, nous devons avoir l'autorisation du propriétaire. Je vous invite donc à nous le faire savoir si vous êtes intéressés à avoir notre visite.

Merci!

L'urbanisme vous informe

La réglementation simplifiée

Nous savons qu'il n'est pas simple pour le commun des mortels de comprendre et décortiquer une réglementation en matière d'urbanisme. À cet effet, afin d'être facilitateur pour le citoyen, nous avons entrepris la création d'une série de fiche d'information sur la réglementation d'urbanisme. Les différents thèmes abordés sont les suivants :

- ⇒ Permis et certificats : quels sont les documents devant accompagner une demande de permis;
- ⇒ Les bâtiments accessoires à un usage d'habitation;

- ⇒ Les thermopompes, appareil de climatisation et de ventilation et les génératrices;
- ⇒ Les balcons, patios, porches, portiques et terrasses;
- ⇒ Les clôtures;
- ⇒ Les haies;
- ⇒ Les bandes riveraines;
- ⇒ Les fortes pentes;
- ⇒ Les remblais;
- ⇒ Les murs de soutènement;
- ⇒ Les piscines;

- ⇒ Les serres privées;
- ⇒ Et les antennes.

Vous pouvez consulter la fiche concernant les piscines aux pages suivantes. D'autres fiches vous seront présentées dans les prochains numéros du journal Le Sommet.

Ces fiches seront disponibles sous peu sur notre site internet dans la section urbanisme pour consultation ainsi qu'en format papier au service d'urbanisme.

Programme d'aide à la restauration patrimoniale

Le programme d'aide financière pour la restauration patrimoniale se termine à la fin 2016 et des fonds sont encore disponibles.

Les bâtiments admissibles au programme de subvention pour l'aide à la rénovation patrimoniale géré par la MRC de La Côte-de-Beaupré sont les suivants :

- ⇒ Patrimoine immobilier classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

- ⇒ Bâtiment d'intérêt patrimonial inscrit à l'inventaire patrimonial de la MRC de La Côte-de-Beaupré et assujettis à un règlement sur les PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale).

Pour plus de détails sur les coûts et les travaux admissibles, nous vous invitons à vous procurer le dépliant au bureau de la municipalité ou à consulter celui-ci sur le

site internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré : www.mrccotedebeaupre.com/sp_reno_domiciliaire.shtml

Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec madame Mélissa Ennis, conseillère au SARP au 418-824-3420 poste 224.



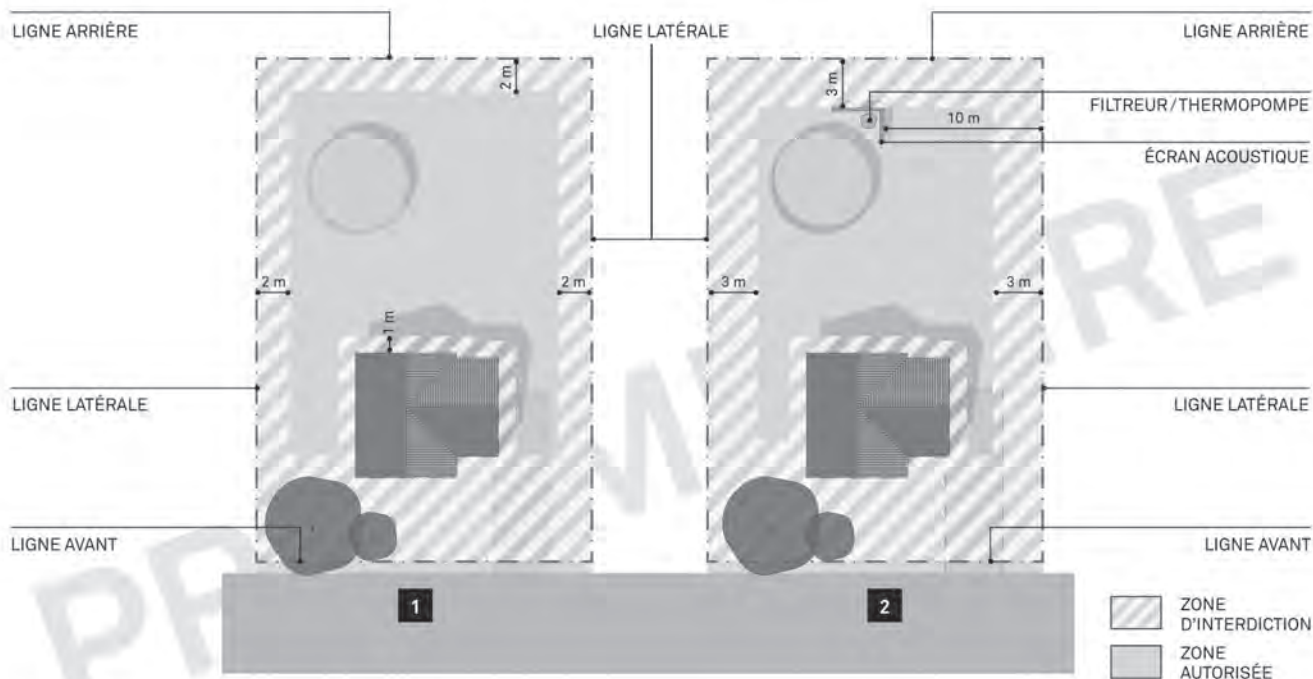
11 PISCINES

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-674

**PERMIS
REQUIS**


DÉFINITION : PISCINE

Un bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus et qui n'est pas visé par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (chapitre B-1.1, r. 11), à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermique lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres.



NORMES APPLICABLES

1 IMPLANTATION DE LA PISCINE

Distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de lot : 2 mètres;

Distance minimale d'un bâtiment : 1 mètre.

2 INSTALLATION D'UN FILTREUR OU D'UNE THERMOPOMPE

Distance d'une ligne de lot, lorsque localisé à l'extérieur d'un bâtiment : 3 mètres.

Lorsque localisé à moins de 10 mètres d'une ligne de lot, un filtreur ou une thermopompe doit être équipé d'un écran acoustique.

Niveau de bruit maximal généré aux limites du terrain : 45 décibels.



Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service d'urbanisme au 418-826-2253 poste 122 ou visitez le saintferreollesneiges.qc.ca

/ Avril 2016



Vivre au coeur de la *nature*

WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA

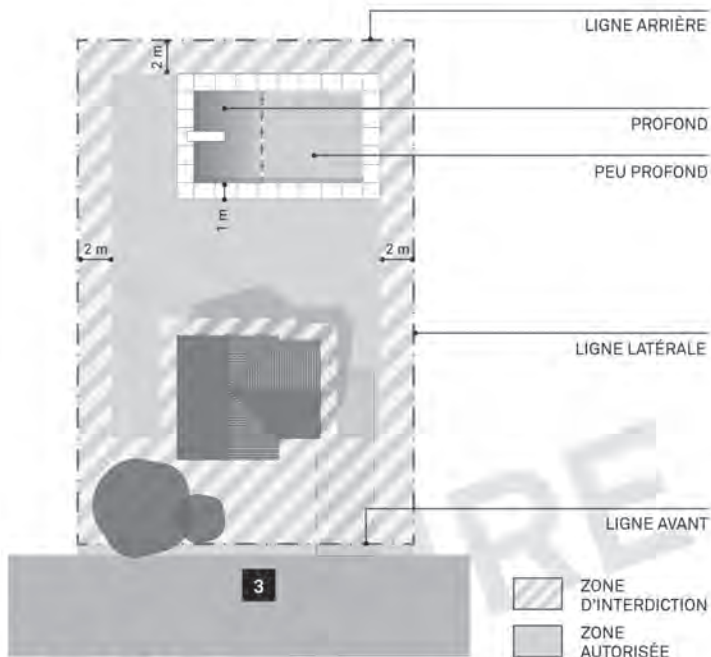
11. PISCINES

PERMIS
REQUIS



ATTENTION !

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles doit être respecté notamment concernant les normes sur les clôtures et le contrôle de l'accès.



NORMES APPLICABLES

3 PISCINES CREUSÉES

En plus des dispositions ci-dessus, une piscine creusée doit respecter les normes suivantes :

- être ceinturée d'un trottoir d'au moins 1 mètre de largeur;
- les distances d'implantation sont calculées à partir de ce trottoir;
- un tremplin est autorisé uniquement dans la partie profonde de la piscine, si celle-ci atteint minimalement 3 mètres. La hauteur maximale du tremplin, calculée à partir de la surface de l'eau, est de 1 mètre;
- un câble flottant doit indiquer la division entre la partie profonde et la partie peu profonde.

BAINS À REMOUS

Un bain à remous (spa) doit être équipé d'un couvercle rigide équipé d'un verrou ou d'un cadenas de manière à y empêcher l'accès.

Les normes de localisation et d'implantation prescrites pour une piscine s'appliquent.

ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES

L'autorisation de construire ou d'installer une piscine prévoit également la construction et l'installation des équipements accessoires rattachés à celle-ci (plateforme, filtreur, chauffe-eau, trottoir, clôture, etc.).

ÉCOULEMENT DES EAUX

L'utilisation de rigoles, de drain ou autre moyen facilitant l'écoulement de l'eau des piscines vers l'emprise publique, un lac ou un cours d'eau est prohibée.



Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre norme applicable, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service d'urbanisme au 418-826-2253 poste 122 ou visitez le saintferreollesneiges.qc.ca

/ Avril 2016



Concours d'œuvres d'art

DESTINÉ À QUI?

Ce concours est destiné aux artistes du domaine des arts visuels qui résident de façon permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

DESCRIPTION :

- ◆ Encourager les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges qui évoluent dans les arts visuels en faisant l'acquisition de certaines de leurs œuvres.
- ◆ Permettre à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de faire l'acquisition d'une collection d'œuvres d'art créées par ses artistes locaux.
- ◆ Faire connaître nos artistes locaux à l'ensemble de la population de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Prérequis :

Le participant ou la participante devra :

- ◆ Avoir son adresse permanente sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

- ◆ Posséder un minimum de dix (10) œuvres permettant au jury de faire le choix d'une ou de plusieurs œuvres;
- ◆ Proposer au jury ses créations seulement. Aucune reproduction n'est acceptée.
- ◆ Donner tous ses droits sur l'œuvre ou les œuvres dont la municipalité fait l'acquisition afin que cette dernière puisse s'en servir pour ses publications. Bien entendu, la municipalité s'engage à identifier l'auteur de chacune des œuvres qu'elle utilisera à des fins de promotion.

MÉCANISME D'AIDE :

À chaque année financière de la municipalité, celle-ci prévoit un budget pour faire l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art. Un montant maximum de 750 \$ par année sera prévu par la municipalité à l'intérieur de son programme d'achat d'œuvres d'art.

Les artistes de Saint-Ferréol-les-Neiges sont invités à compléter le formulaire prévu à cette fin **avant le 31 juillet 2016.**

Après le dépôt du formulaire de participation par l'artiste, le jury vérifiera si les conditions sont remplies et déposera un coupon de participation dans une boîte pour le tirage au sort. C'est donc le hasard qui détermine quel artiste pourra présenter ses œuvres au jury. L'artiste qui aura été sélectionné l'année précédente sera retiré de la boîte de tirage, à moins que ce dernier soit le seul à adhérer au programme.

Le jury est formé de trois personnes (un élu municipal, un fonctionnaire de la municipalité et la responsable de la bibliothèque municipale) et se rendra à l'atelier de l'artiste pour procéder à l'achat.

Après l'achat d'une ou plusieurs œuvres, l'artiste devra remettre une facture à la municipalité afin que celle-ci puisse faire parvenir son versement. En ce qui concerne les toiles, elles devront être présentées sans encadrement.



Collecte de sang 2016

Le lundi le 15 août prochain, une collecte de sang aura lieu à Saint-Ferréol-les-Neiges. Cette activité se déroulera **DANS LE STATIONNEMENT de l'école Caps-des-Neiges 1, À BORD DE L'UNITÉ MOBILE HÉMA-QUÉBEC** entre 13 h 30 et 19 h 30.

Pour prendre part à cette collecte de sang, les participants sont invités à prendre un rendez-vous en communiquant avec Héma-Québec au : 418-780-7264 ou via courriel : rv.qc@hema-quebec.qc.ca. Le système avec rendez-vous permet un service accéléré pour les participants. Le délai de 56 jours avec la collecte de sang de Sainte-Anne-de-Beaupré sera respecté.

Lors de la 12^e édition de cette collecte, en août 2015, trente six (36) personnes ont fait un don de sang. Alors c'est à nous tous de faire mieux. Pour la réalisation de cette journée, nous avons besoin d'une équipe de 4 bénévoles. Les personnes intéressées à donner de leur temps peuvent communiquer avec Martin Pouliot, au 418 826-2253, poste 113.

Toute personne doit présenter, lors de la collecte, une pièce d'identité comportant son nom et sa signature ou sa photo pour pouvoir effectuer un don de sang. Bienvenue aux nouveaux donneurs!



Le comité d'embellissement paysager

Pendant les mois d'hiver, le Comité a mijoté ses activités 2016 en tenant compte des recommandations issues du programme des Fleurons du Québec faites en 2013.

Il s'agit pour ce comité d'améliorer les sites déjà développés en collaboration avec la municipalité et d'initier des projets collectifs.

Cette année, des lots de potager communautaire seront installés derrière l'église, au village. Il s'agit de dix lots dont la moitié sont destinés aux;

- ⇒ inscrits aux activités de la Maison des jeunes;
- ⇒ élèves de l'école soit un carré de citrouille à récolter en octobre;
- ⇒ résidents du HLM intéressés;

⇒ membres de l'organisme Ressources familiales de la Côte-de-Beaupré;

⇒ membres du Comité d'embellissement

Les autres seront attribués au hasard ou selon l'intérêt. L'évaluation de cette initiative sera faite en novembre.

Dans le secteur est, les arbres morts du terrain du garage municipal seront remplacés par des espèces plus adaptées. De jeunes plants seront utilisés et par conséquent, il faudra être patient pour voir les résultats. À cet effet, la colonie de mélèzes plantés en 2014 se porte bien.

Dans le secteur ouest, les arbustes qui n'ont pas résisté à l'hiver seront remplacés sur une des rives du lac du Faubourg. De plus une corvée sera faite le samedi 11 juin au Parc de la Cavée entre 9 h et

12 h pour ajouter à ce parc des végétaux de transition être les arbres forestiers existants et la surface gazonnée. Les résidents intéressés sont les bienvenus avec pelle et bonne humeur.



Ce Comité a été créé en 2012 et contribue à chaque année à l'embellissement paysager de Saint-Ferréol-les-Neiges. Les résidents qui veulent en faire partie peuvent envoyer leurs coordonnées à monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs.

Suzanne Demers, Responsable du Comité d'embellissement paysager de Saint-Ferréol-les-Neiges

Concours : *Fleurir l'automne*

Pour la saison 2016, le concours Village en fleurs se renouvelle. Plusieurs raisons ont porté le Comité d'embellissement paysager et la municipalité à opter pour ce changement :

- ⇒ les automnes sont plus chauds et plus longs depuis quelques années ;
- ⇒ le retour des résidents saisonniers ;
- ⇒ la fin de la période de vacances ;
- ⇒ la volonté d'augmenter la floraison du début de l'automne pour augmenter l'impact visuel de notre municipalité au moment du Festival des couleurs.

Les juges passeront donc visiter les façades au début de septembre et évalueront les aménagements selon l'étendue de la période de floraison. Les prix attribués resteront les mêmes récompensant

les plates-bandes en façade, les boîtes à fleurs des résidences et pour la façade des commerces. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire toutes les résidences étant visitées.

Nous encourageons donc les résidents à ajouter à leur paysagement des plantes à floraison automnale pour prolonger l'attrait visuel des aménagements. Plusieurs hydrangées fleurissent à l'automne, les pensées, soucis et muflers tiennent le coup malgré le début des nuits froides, les bulbes de colchiques arrivent quand les jardiniers ont rangé leurs outils.

« Les «Morden» et «Minn» forment des plants nains couverts de fleurs de septembre jusqu'aux gels; les «My Favorite» sont plus hauts : jusqu'à 120 cm. Zone 3. Soleil ou mi-ombre. Il y a aussi les chrysanthèmes latilobés (*Chrysanthemum x*

rubellum), dont le bien connu «Clara Curtis» (rose, zone 3) et les intéressants «Duchess of Edinburgh» (rose foncé, zone 4) et «Mary Stoker» (jaune, zone 3). Ces plantes, avec leurs fleurs simples à cœur jaune, ressemblent davantage à des marguerites qu'à des chrysanthèmes. Soleil ou mi-ombre. » *

Il existe plusieurs variétés de Chrysanthèmes dites de fleuriste qui ne sont pas rustiques et d'autres dites de jardin qui résistent bien à nos hivers. Les premières sont utilisées comme des annuelles en septembre les autres, comme d'autres vivaces. Une utilisation des deux variétés pourrait certainement donner à nos aménagements un regain de couleurs avant les neiges.

Comité d'embellissement paysager

*(Larry Hudgson, site internet, la Floraison automnale)



Nouvelles de la Maison des jeunes La Zone

ATELIER DE SIMULATION DE PILOTAGE D'AVION

Le vendredi 15 avril dernier, les jeunes ont pu vivre une simulation de pilotage d'avion. Monsieur Martin Aubé, conférencier est venu à la Maison des jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges afin de leur apprendre quelques notions de l'aviation. Ils ont également eu droit à des notions d'astronomie. L'activité fut fort appréciée des jeunes.

PROGRAMME « ANIMATION-ÉCOLE »

Pour une 4^e année, nous avons animé des ateliers dans les classes de 5^e et 6^e

année des écoles primaires Cap-des-Neiges 1 et 2. En tout, 17 ateliers ont été donnés sur les thèmes suivants : la violence (les manifestations, la gestion d'un conflit); la relation avec les parents; les relations amoureuses; les relations interpersonnelles; les drogues; le stress et le passage du primaire au secondaire.

En partenariat avec la Maison des jeunes de l'Île d'Orléans, les ateliers seront mis à jour au courant de l'été et de nouveaux ateliers seront créés.

ATELIERS CULINAIRES ESTIVAUX

Pour la période estivale, nous sommes à la planification d'ateliers à raison d'un par semaine pendant 9 semaines. Si tu as entre 11 et 17 ans et que tu es intéressé à participer à cette activité, communique avec nous via notre page Facebook ou notre adresse courriel.

Début : 28 juin

Horaire : les mardis de 15 h à 18 h et les mercredis de 15 h 30 à 18 h

Si vous avez des articles de cuisine à vous départir, communiquez avec nous.

JARDIN COMMUNAUTAIRE

La Maison des jeunes participera au jardin communautaire de Saint-Ferréol-les-Neiges en ayant sa parcelle de jardin pour l'été 2016. Les jeunes pourront apprendre à cultiver des légumes et fines herbes. Leur cueillette servira aux ateliers culinaires estivaux.

PROJET GRAFFITI

Le projet consiste à accompagner les jeunes dans la réalisation d'une fresque collective avec l'aide d'un graffeur. Il y aura des ateliers de création, mais également de sensibilisation au vandalisme. Le projet donnera la possibilité à des jeunes de pratiquer le graffiti sur un mur autorisé de la Maison des jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges. Comme finalité au projet, nous prévoyons faire un lance-

ment ouvert à la population et aux partenaires vers la fin de l'été.

Nous en profitons pour remercier nos partenaires financiers sans lesquels le projet n'aurait pu avoir lieu :



Si tu as entre 11 et 17 ans et que tu es intéressé à participer à cette activité, communique avec nous via notre page Facebook ou notre adresse courriel.

Début : 27 juin

Horaire : les lundis de 15 h à 17 h (pendant 5 semaines)

FRIPERIE DE LA CÔTE

Nous aimerions remercier la Friperie de la Côte pour son don de 500 \$ à la Maison des jeunes. Ce don aidera à bonifier les heures d'ouverture pour les jeunes durant la période estivale.



Sur la photo : Mathieu Paquet (coordonnateur à l'animation), Jérém Sylvain, Pamela Fortin, Xavier Lachance, monsieur Roland Asselin (Président de la Friperie de la Côte) et Kimberly Fortin.

POUR NOUS JOINDRE :

Maryse Néron, directrice

Mathieu Paquet, coordonnateur à l'animation

Par téléphone :
418-826-3107

Par courriel : mdjlazone@hotmail.com

Sur notre site internet :

www.mdjlazone.ca.sitew.com.

Via notre page Facebook.

WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA

Horaire estival

27 juin au 3 septembre 2016

Saint-Ferréol-les-Neiges
(16, rue des Lupins)

Lundi : 15 h à 17 h et 18 h à 22 h
Mercredi : 18 h à 22 h

Saint-Tite-des-Caps
(232, avenue Royale)

Mardi : 15 h à 22 h
Mercredi : 14 h à 17 h et 18 h à 22 h

Programmation juin 2016

21 juin : atelier de cuisine
24 juin : FERMÉ
25 juin : Tournoi de jeux vidéos

ACTIVITÉS

Tous les mercredis et jeudis soirs : soirée sportive au gymnase de l'école primaire.

Ces activités restent à confirmer, informez-vous à votre Maison des jeunes, visitez notre site internet au

www.mdjlazone.ca.sitew.com ou notre page FACEBOOK .

Offre d'emploi

SURVEILLANT(E) DE GYMNASE OCCASIONNEL (SUR APPEL)

DESCRIPTION DES TÂCHES

Sous l'autorité et la supervision du Directeur des loisirs :

Surveillance de gymnase occasionnel (sur appel) : Le surveillant de gymnase devra, quelques soirs et fins de semaine, assurer la sécurité et le maintien de l'ordre à l'intérieur du gymnase et des locaux de services lorsqu'il n'y a pas de responsable.

Respect des règlements municipaux : Le surveillant de gymnase en étant l'autorité municipale sur les lieux, devra faire respecter l'ensemble des règlements en vigueur à l'intérieur du gymnase et des locaux de services.

Respect du matériel et des équipements : Le surveillant de gymnase devra s'assurer que les participants utilisent le matériel et les équipements appartenant à la municipalité de façon correcte.

Présences de participants durant et en dehors des heures d'ouverture : le surveillant de gymnase ne devra tolérer aucun flânage à l'intérieur du gymnase et des locaux de services. De plus, en dehors des heures d'ouverture du gymnase, aucun participant n'y sera admis.

Feuille de temps : Le surveillant de gymnase devra produire à chaque semaine une feuille de temps où les heures de travail y seront indiquées. Pour ne pas retarder inutilement la production des paies, nous accepterons que le surveillant de gymnase donne ses heures de travail par téléphone au plus tard le lundi matin. La feuille de temps devra nous être transmise au plus tard le mercredi de la même semaine.

Cahier de bord : Le surveillant de gymnase devra remplir à chaque semaine les statistiques du cahier de bord qui lui sera remis au début de son emploi.

Propreté des lieux : Le surveillant de gymnase devra collaborer afin que le gymnase et les locaux de services demeurent des endroits propres et accessibles lors des périodes d'ouverture.

Exécuter les travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, des équipements, des parcs et des immeubles municipaux dans le respect des normes de santé sécurité et des procédures en vigueur au sein de la municipalité;

EXIGENCES

- ⇒ Être âgé de 16 ans et plus (étudiant)
- ⇒ Faire preuve d'entregent et de débrouillardise
- ⇒ Être responsable
- ⇒ Être disponible à travailler le soir et la fin de semaine

SALAIRE : salaire minimum en vigueur

(Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes)

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent le faire **avant le 20 septembre 2016, 16 h**. Un formulaire d'offre de services est disponible au secrétariat de l'Hôtel de ville et doit être retourné à l'adresse suivante :

à l'attention de monsieur Martin Pouliot
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
33, rue de l'Église
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) GOA 3R0

avec la mention : Surveillant(e) de gymnase occasionnel (sur appel)



LA BOÎTE À DONNS s'appellera : L'espace Troc' Don!: Un geste citoyen de tous pour tous!

L'organisation du projet citoyen lancé plus tôt ce printemps bat son plein! Plusieurs personnes ont levé la main afin de participer à la mise en œuvre de la friperie citoyenne. Après avoir trouvé le nom et rédigé des lettres de commandites, l'équipe s'est rencontrée à la mi-mai afin de déterminer l'aménagement du local ainsi que les besoins et les règles de vie du lieu et des principes d'échange. Nous nous sommes répartis les tâches restantes afin de pouvoir ouvrir les portes officiellement à la fin juin. Nous souhaitons être en place dès cet été!

Nous avons toujours besoin de gens désirant s'investir dans l'aventure. Il ne faut pas oublier que ce projet se veut pour tout le monde! Donc, peu importe le temps que vous avez à y investir, que cela soit à l'occasion ou pour un investissement en temps plus régulier, vous êtes les bienvenus!

Merci et à bientôt! Mélanie Royer-Couture (melanie.rc@hotmail.com) et Coline Niess (coline.niess@gmail.com)



Ressources familiales Côte-de-Beaupré

Ressources familiales Côte-de-Beaupré est heureuse d'annoncer son obtention d'une bourse par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve dans le cadre de l'initiative «Propulser la coopération». La bourse est dédiée au projet d'embellissement de la cour extérieure pour la halte-garderie communautaire située à Beaupré. La réalisation se fera en juillet 2016. Nous remercions Promutuel Assurance du Lac au Fleuve pour leur implication pour la communauté de la Côte-de-Beaupré.

Ressources familiales Côte-de-Beaupré offre le service de halte-garderie communautaire « Les p'tites merveilles » depuis 2000. La halte-garderie communautaire est subventionnée par le Ministère de la Famille afin de répondre aux besoins des familles ayant des besoins de garde sporadique. Le service est offert aux familles de la Côte-de-Beaupré qui désirent un service de garde ponctuel ou de répit parental pour les enfants de 6 mois à 5 ans. Le service est disponible du mardi au vendredi de 8 heures à 17 heures. Nous offrons un tarif préférentiel pour les familles ayant un faible revenu. Pour des

renseignements ou pour une réservation vous pouvez rejoindre l'équipe de Ressources familiales Côte-de-Beaupré au 418-827-4625 ou www.rfcb.ca

Nous vous invitons à venir nous visiter!

Natacha Battisti

Directrice RFCB



Surface de la patinoire située au centre du village

Profitez de la surface de la patinoire pour pratiquer le tennis, le pickleball, le hockey-balle, etc.

Notes : Sur semaine, le filet de tennis sera posé par les employés de la municipalité. Aucune réservation n'est nécessaire. Si des joueurs attendent, on demande à ceux qui jouent de faire preuve d'esprit sportif et de laisser leur place après 30 minutes de jeu, afin de créer une rotation qui permettra à tous de s'amuser. Un local avec services est disponible sur place.



Vivre au coeur de la nature

WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA

Le Cercle de fermières

Vous aimez les arts textiles et vous voulez vous initier à la couture, à la tapisserie, au tricot, au crochet, à la fabrication de bijoux, au feutrage, à la confection de dentelle, à la courtepoinette, au tissage, à l'artisanat de tout genre? Ça tombe bien. Le Cercle de fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges se trouve justement en pleine période d'inscription. Nous vous invitons à adhérer au Cercle qui compte, parmi ses membres, des artisanes expertes dans tous ces domaines. Elles se font un plaisir de partager leur art avec toutes celles qui veulent en faire l'apprentissage.

Vous avez des travaux de réparation ou de modification à faire sur des vêtements? Le Cercle de fermières met à la disposition de ses membres une machine à coudre, une surjeteuse, des ciseaux, une planche et des roulettes à découper, et des personnes ressources peuvent vous aider à mener vos travaux à bien.



Le Cercle de fermières invite toutes celles qui désirent donner libre cours à leur créativité à assister aux ateliers libres du lundi soir, de 19 h à 21 h au 33, rue de l'Église. Vous êtes toutes bienvenues, quel que soit votre âge. Le Cercle tient également, au même endroit, une réunion mensuelle de tous ses membres le 3^e lundi de chaque mois à 19 h 30 pour permettre à tous de connaître les dernières nouvelles, pour souligner les anniversaires du mois, pour présenter les créations des artisanes et pour socialiser dans la bonne humeur et la détente.

Cet été, les réunions mensuelles sont interrompues jusqu'en septembre, mais les ateliers libres du lundi soir se poursuivent. On vous y attend !

Association bénévole de la Côte-de-Beaupré



11 025, Boulevard Sainte-Anne, Local 7
Beaupré, Québec
418-827-8780

L'Association Bénévole Côte-de-Beaupré existe depuis le 18 mars 1992 et offre des services à la population de la MRC de La Côte de Beaupré.

Sa mission est de favoriser le maintien à domicile des gens du milieu, particulièrement les personnes âgées, handicapées ou malades, d'offrir un soutien matériel et moral et défendre et promouvoir les intérêts de ces personnes. Depuis 2013, l'Association a bonifié sa mission en offrant de l'aide et du soutien pour contrer la pauvreté sur le territoire de la Côte-de-Beaupré.

Ses principaux services sont :

- ⇒ la popote roulante
- ⇒ le transport/accompagnements
- ⇒ les journées d'activités
- ⇒ le service d'impôts/formulaires
- ⇒ les sorties d'amitié.

Tous ces services ne pourraient se réaliser sans l'implication importante de nos bénévoles. En ce sens, l'Association est continuellement à la recherche de bénévoles pour l'ensemble de ses services. Si vous avez quelques heures à donner, peu importe la fréquence, contactez-nous et il nous fera plaisir de regarder avec vous vos

Pour toute demande d'informations, contactez-nous !

Pour plus de détails ou connaître nos activités, visitez notre page Facebook.



Une tradition est née à Caps-des-Neiges 1

Le mardi 17 mai dernier, les enseignantes de 4^e et 6^e année ont organisé une exposition de livres avec leurs élèves. En effet, chaque élève devait faire l'appréciation d'un livre qu'il ou elle avait aimé et en faire une présentation. Ils ont fait des affiches pour informer les visiteurs de plusieurs aspects de leur livre : L'auteur, l'illustrateur, les personnages, le résumé, ce qu'ils ont le plus aimé... Ils ont installé leurs kiosques au gymnase et tous les groupes de l'école venaient les visiter selon un horaire bien précis.

Ces enseignantes dévouées ont fait « une pierre deux coups » en intégrant à leur activité de présentation, un Salon du livre usagé. Chaque élève de l'école, du préscolaire à la 6^e année, pouvait apporter de la maison, un ou plusieurs livres

usagés. Elles ont recueilli environ 500 livres de cette façon. Pour chaque livre apporté, un coupon était remis à l'élève afin qu'il puisse se reprendre un livre parmi ceux apportés par tous. Plusieurs élèves ont pu rapporter à la maison plus de 5 livres.

Quelques parents bénévoles nous ont apporté leur aide. Ils étaient en charge d'échanger les livres contre les précieux coupons. Ils ont également servi d'excellents conseillers afin d'orienter les enfants vers des livres à leur pointure. Nous les remercions pour leur présence, leur aide et leurs précieux conseils.

Tous les livres ont été redistribués aux enfants. Nous avons été agréablement surpris par leur participation. Après l'événement, les élèves lisaient à la ré-



création, se parlaient de leurs livres et plusieurs ont demandé à leur enseignant, du temps pour lire en classe.

Nous sommes tellement enchantés par la portée positive de l'activité que nous prévoyions la revivre l'an prochain.

Bravo à tous!

Mylène Raymond, enseignante



Bravo à tous nos élèves participants !

Le 14 mai dernier, plusieurs élèves de l'École de musique Côte-de-Beaupré ont offert de belles prestations musicales lors du concert annuel. Ainsi donc, un premier concert a été offert en matinée, présentant les élèves débutants, et un second en après-midi pour les élèves plus avancés.

À chacun des concerts, suite à un tirage, des prix de présence ont été remis à quatre personnes de l'assistance. Les heureux gagnants se sont vus offrir un accès pour un adulte et deux jeunes à l'un des concerts présentés par l'Orchestre Symphonique de Québec dans le cadre de la série Concert-famille. Des méritas ont également été remis à quatre élèves.

C'est avec plaisir que nous vous présentons les heureux gagnants de même les lauréats pour un Méritas remis par leur professeur respectif.

GAGNANTS AU TIRAGE POUR ASSISTER À L'UN DES CONCERTS-FAMILLES PRÉSENTÉS PAR L'OSQ

- ⇒ Madame Denise Lapointe de Québec
- ⇒ Madame Diane Fortin de Saint-Pierre de l'Île-D'Orléans
- ⇒ Madame Audrey de Château-Richer
- ⇒ Monsieur Jean-Philippe Ruel de Château-Richer

**NOS HEUREUX LAURÉATS**

- ⇒ Mademoiselle Delphine Renaud, guitare, élève de Monsieur Gino Bélanger
- ⇒ Monsieur Arno Rhéaume, piano, élève de Madame Marie Bilodeau
- ⇒ Mademoiselle Anne-Marie Gillies, piano, élève de Madame Gisèle Ruel
- ⇒ Monsieur Raphaël Murhiwa, guitare, élève de Monsieur Jonathan Rivard

Cours de musique

Organisme : École de musique Côte-de-Beaupré

Cours offerts : piano, guitare, violon, chant, harmonie



Description : L'École de musique offre la possibilité de suivre des cours d'une durée de 30, 45 ou 60 minutes. De plus, bien que la plupart des cours soient offerts en privé. L'année académique comporte deux sessions. La session d'automne est d'une durée de 14 semaines et celle d'hiver, de 16 semaines.

Inscription : En ligne sur le site Web de l'École : www.ecolemusiquebeaupre.com

En personne : Session d'automne : 6 septembre 2016 à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne

Session d'hiver : 10 janvier 2017 à l'École secondaire Mont-Sainte-Anne

CLIENTÈLE	NIVEAU	HORAIRE	PÉRIODE	ENDROIT	COÛT (total)
Jeunes et adultes	Débutant et intermédiaire	Fin d'après-midi et soirée	12 sept – 16 déc.	École secondaire Mont-Sainte-Anne	30 minutes : Automne : 224 \$ Hiver : 256 \$
			16 janv. – 12 mai	Hôtel de ville Saint-Ferréol-les-Neiges	45 minutes : Automne : 315 \$ Hiver : 360 \$
					60 minutes : Automne : 378 \$ Hiver : 432 \$
					(Escompte de 10% à partir du 2 ^{ème} enfant d'une même famille)



Activités estivales au Mont-Sainte-Anne

Bien que la montagne soit plus connue pour ses activités d'hiver, elle offre aux citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges de belles activités pour se tenir en forme! Voici ce qui est à venir cet été à la montagne.

GOLF LE GRAND VALLON

Il est ouvert 7 jours/7 depuis le 6 mai pour le plaisir des golfeurs. Nouveautés du terrain cette année : il est désormais possible de le marcher en tout temps [sans restriction d'horaire], alors que la voiturette électrique demeure optionnelle et disponibles en tout temps également. De plus, un nouvel outil de réservation en ligne est accessible sur le site web du terrain qui permet aux golfeurs d'avoir accès aux horaires de départ directement en ligne.

VÉLO DE MONTAGNE

La neige tardait en début de saison et se fait tardive en ce printemps 2016... L'équipe-vélo du Mont-Sainte-Anne a fait face à des défis de taille en mai alors que le mercure plutôt frais a fait en sorte de ralentir la fonte des neiges. Les sentiers

de cross-country devraient être désormais ouverts et la descente débutera officiellement avec la mise en opération des télécabines dès le 4 juin 2016. [Horaire de début de saison à consulter sur le site web de la montagne. Également vous informer avant votre visite que les pistes soient bel et bien accessibles.]

NOUVEAUTÉS!

⇒ Les 2 premiers kilomètres d'un sentier signature qui reliera la base de la montagne au secteur du Camping seront accessibles cette saison! Le sentier de niveau intermédiaire offrira une section de passerelles incroyables sur plusieurs centaines de mètres, incluant notamment des virages inclinés en bois. Vous le retrouverez cette saison sous le nom de « La Boutaboutte » d'ici son baptême officiel à venir l'an prochain alors qu'un 2e segment lui sera ajouté... À découvrir absolument!

⇒ Des sentiers « enduro » accessibles du sommet vous permettent également d'utiliser un billet « 1 remontée seulement » avec votre équipement cross-country dou-

ble suspension, afin de pouvoir profiter d'un départ du sommet, et ainsi accéder à l'ensemble des pistes cross-country. Une superbe expérience de vélo à vivre!

RANDONNÉE PÉDESTRE

Désormais ouverts! 42 kilomètres sont accessibles depuis le Mont-Sainte-Anne, incluant le superbe sentier des Chutes Jean-Larose. N'oubliez pas de payer vos droits d'accès à la billetterie de la montagne... L'entretien des sentiers n'est pas gratuit, et votre apport aidera à financer les différents entretiens. Veuillez noter que la télécabine panoramique sera également en opération du jeudi au lundi inclusivement à partir du 24 juin 2016, de 10h à 16h. Vous pouvez également vous prévaloir d'un billet aller-simple seulement pour ceux qui désirent faire l'ascension à pied et redescendre par la gondole.

Et ce, sans compter le parcours de disc golf à la base de la montagne, les modules d'hébertisme, les panneaux d'interprétation du sommet et encore... Profitons du grand air au Mont-Sainte-Anne cet été!

Un marché de Noël à Saint-Ferréol-les-Neiges ?

Lors du Forum Citoyen organisé par la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges en octobre 2015, certains citoyens se sont exprimés sur la réalisation d'un événement avant la période du temps des fêtes.

Par conséquent, nous regardons à réaliser une activité du type Marché de Noël à Saint-Ferréol-les-Neiges qui à la fois serait une activité thématique en lien avec cette période de l'année et qui permettrait à nos artisans et producteurs de venir présenter et vendre leurs produits.

Vous êtes intéressé à participer à l'élaboration et la réalisation de cet événement?

Vous avez des suggestions à émettre?

Nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à taxation@saintferreollesneiges.qc.ca ou par téléphone au 418 826-2253 poste 111.

Nous comptons sur votre participation !!!!

La vie paroissiale à Saint-Ferréol-les-Neiges

Le mois de juin marque la fin des activités pour goûter sur un autre rythme les joies de l'été.

Depuis septembre, beaucoup de personnes ont soutenu la vie communautaire par leur engagement. Des temps de rencontre ont été vécus lors des messes parents-enfants, les célébrations de Noël, la retraite paroissiale durant le Carême, les Jours Saints et la belle fête de Pâques, l'accueil des jeunes qui ont vécu leur premier Pardon (en février), leur première Communion (avril) et leur Confirmation (mai), la fête de la Fidélité, les baptêmes et mariages à l'occasion, sans oublier les célébrations des funérailles des parents et amis. De plus, nous avons eu la joie de participer à l'ordination sacerdotale de JOSEPH le 24 avril dernier à la Basilique de Ste-Anne-de-Beaupré. Le nouveau prêtre, ordonné par le cardinal Gérald Lacroix, poursuivra son ministère dans notre Unité pastorale de la Côte de Beaupré. Merci à ceux et celles qui se soucient de la vie de la communauté par leurs nombreuses heures de bénévolat. Nous vous en sommes très reconnaissants.

JE DONNE AUSSI À MA PAROISSE...

La vie paroissiale et communautaire, c'est un ensemble de liens tissés entre nous et de services que nous pouvons nous donner. C'est à travers la vie que se dit ce qui nous habite. La foi se manifeste par nos actes. La solidarité manifeste notre désir d'appartenance. Nous vous invitons à donner à la campagne de la capitation. Nous remercions ceux et celles qui ont déjà donné. Le montant suggéré est de 70 \$ par personne adulte.

Paroisse St-Ferréol,
 3432, Avenue Royale,
 St-Ferréol-les-Neiges, Qc GOA 3R0
 (418) 826-2554

WWW.SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA

ÉQUIPE D'ANIMATION LOCALE

Partageant la responsabilité de l'équipe pastorale de la paroisse, cette équipe est composée de personnes baptisées non rémunérées dont le service est reconnu par l'archevêque du diocèse de Québec, Mgr Gérald Lacroix.

En vue d'une meilleure évangélisation, elle s'assure que les quatre aspects principaux de la vie d'une communauté chrétienne se développent dans son milieu. Voici comment nous nommons les quatre dimensions dans l'Église :

- A- La vie fraternelle ;
- B- L'engagement pour la transformation du monde ;
- C- L'annonce de l'évangile et l'éducation de la foi ;
- D- La prière et la célébration.

Cette équipe dûment mandatée par Mgr Lacroix a besoin présentement de nouveaux membres qui pourront aider vos prêtres à poursuivre leur mission. En ce moment, Mme Émilienne Renaud assure une présence constante dans les différents projets pastoraux mais il faudrait que d'autres personnes viennent la seconder. Pensez-y et, si vous voulez en savoir plus, venez en parler avec le père Jacques.

L'INITIATION À LA VIE CHRÉTIENNE

Merci et félicitations à tous les parents qui ont cheminé avec leurs enfants pour vivre l'une ou l'autre des étapes de l'initiation à la vie chrétienne : les sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation ainsi que la Profession de Foi.

Nous tenons à signaler leur participation active aux rencontres de catéchèse biblique symbolique, aux messes parents-enfants et aux autres célébrations. Bravo

aux parents et à leurs jeunes. Merci aussi aux grands-parents qui ont fait leur part. Nous rappelons aux parents ce que nous proposons pour eux et leurs enfants : nous vous offrons un accompagnement qui vous permettra de rencontrer le Seigneur dans sa Parole et dans la communauté, à travers des temps de réflexion et des célébrations. Nous faisons la démarche ensemble mais c'est à vous de prendre la décision.

Donc, si vous désirez faire baptiser votre enfant, si vous désirez vivre avec lui les sacrements de la vie chrétienne, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous commencerons le cheminement en catéchèse au début septembre. Venez nous rencontrer ou téléphonez nous.

SONDAGE POUR LE PROJET PASTORAL DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Nous aimerions connaître votre opinion sur la vie pastorale de notre milieu. Rendez-vous au : fr.surveymonkey.com/r/M9XLTMR. Un énorme merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire et de nous aider à donner suite à vos besoins pastoraux.



HORAIRE DES MESSSES POUR L'ÉTÉ

Jusqu'au 11 septembre, la messe du dimanche a lieu à 10h45. Durant cette période, la messe en semaine (mercredi soir) est annulée.

À partir du 18 septembre, l'heure de la messe du dimanche va changer. Nous vous invitons à consulter le feuillet paroissial pour en savoir plus.

Bel été et bonnes vacances à tous!

Vos prêtres Jacques, Jean-Claude et Joseph : 418-827-2885

Sylvie Champagne, intervenante en pastorale : 418-827-3781



L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. À vous d'en profiter !

Notre horaire

Heures d'ouverture :

MARDI : 14 h à 16 h 30

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

SAMEDI : 14 h à 16 h 30

DIMANCHE : 14 h à 16 h 30

Veuillez noter que la bibliothèque reste ouverte pendant les vacances mais selon l'horaire d'été. Du 24 juin jusqu'au 5 septembre, notre horaire sera donc le suivant :

Horaire d'été

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

DIMANCHE : 14 h à 16 h 30, sauf les 26 juin, 3 juillet et 4 septembre

Rappel

Vous pouvez toujours rapporter les volumes et CD terminés au secrétariat de la municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux.

Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au numéro 418 826 3540, ceci afin d'éviter les frais de retard. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent cependant être renouvelés. Tous les prêts - CD, magazines, romans, documentaires et BD, nouveautés ou titres plus anciens, autant pour les jeunes que pour les adultes - sont gratuits. En tout, plus de 10 000 titres!

La Culture en Fête

Encore cette année, venez souligner Les Journées de la culture, en famille et en compagnie de vos voisins et concitoyens. L'activité se tiendra dimanche le 2 octobre.

Recherchés : artistes et artisans, de tous les domaines des arts et de la culture, pour se joindre au groupe des participants et exposants. Et puisque le thème de cette année est la musique, cette invitation s'adresse plus précisément aux musiciens et groupes de musique.

C'est l'occasion de venir présenter votre travail, de rencontrer d'autres artistes et

artisans et d'échanger des trucs du métier! Pour nos concitoyens, c'est l'occasion de faire de belles découvertes. Un rendez vous à ne pas manquer!

Par ailleurs, l'équipe des bénévoles de la bibliothèque recherche des bénévoles pour aider à l'organisation de cette Journée de la culture. Nous avons besoin de personnes prêtes à faire profiter la communauté de leur expérience ou de leur talent d'organiseurs et à apporter leurs idées et, surtout, leur aide. Ce travail de collaboration se déroule en équipe et dans la bonne humeur. N'hésitez pas : contactez nous au 418 826-3540.

Nos suggestions de lecture

Les vacances d'été arrivent et bien souvent on dispose de plus de temps libres pour la lecture. Pourquoi alors ne pas plonger dans la lecture d'ouvrages plus volumineux? Les suggestions que nous vous présentons ici ne sont pas des parutions récentes et sont maintenant moins en demande qu'elles l'ont déjà été, mais demeurent toujours aussi intéressantes. Il vous sera donc plus facile de les emprunter pour une période de plus de trois semaines. Ces ouvrages se trouvent non pas sur le présentoir des récentes acquisitions, mais bien sur les rayons.

Nous avons indiqué la cote de chacun des livres proposés pour faciliter votre recherche.

- ⇒ Banks, Russell : Pourfendeur de nuages, B2183
- ⇒ Catton, Eleanor : Les luminaires, C369
- ⇒ Clarke, Suzanna : Jonathan Strange & Mr. Norrell, C611
- ⇒ Follett, Ken : Le siècle, t.1, 2 et 3, F6676
- ⇒ Martin, George R.R. : Le trône de fer, L'Intégrale 1 à 5, M3816
- ⇒ Tartt, Donna : Le Chardonneret, T1957

Nous avons aussi des séries toujours populaires comme celles de Diana Galbaldon, G1122 et de Anne Robillard, R6549...

...et dans les bandes dessinées, celles des Légendaires de Patrick Sobral, BD SOB, et des Pionniers du Nouveau Monde, de J.F. Charles, 741.59493.

Enfin, vous pouvez vous amuser à fureter dans les rayons à la recherche de succès oubliés ou d'autres ouvrages d'auteurs que vous connaissez peut-être ou non, ou encore consulter notre catalogue réunissant des coupures de presse de nouveautés que nous achetons. Vous le trouverez au comptoir de prêts. Nous avons aussi quelques livres audio...passez voir!





Votre bibliothèque en bref...

CHANGEMENT AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE...

Nous avons souligné à la mi mai le départ de Madame Danielle Houde, responsable de la bibliothèque. Elle est remplacée à ce poste par Madame Linda Saulnier. Bienvenue à notre nouvelle responsable. Merci à la responsable sortante qui a su faire profiter notre communauté de ses talents. Bonne chance, Danielle, dans tes nouveaux projets.



La photo montre Mesdames Danielle Houde, Ginette Lapointe et Linda Saulnier.

...ET REMISE D'UN CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

Un certificat de reconnaissance a aussi

été remis à Madame Lucie Bédard, pour 10 ans de bénévolat à la bibliothèque.



Sur la photo, on peut voir Mesdames Linda Saulnier et Lucie Bédard.

RETOUR SUR LES PRÉSENTATIONS DE CET HIVER...

Le 24 mars, nous avons eu la conférence de Monsieur Jean Désy, qui est venu nous entretenir de son travail d'écrivain et de professeur de littérature auprès des étudiants en médecine de l'Université Laval, de même que de son travail de médecin sur la Basse Côte Nord et même plus au Nord, de son amour de la toundra et de son attachement pour les populations qui y vivent.

Le 20 avril, a eu lieu la présentation de M. Robert Morin, alias Monsieur Moineau. Encore cette année, notre invité a su attirer ornithologues amateurs et curieux, toutes des personnes enthousiastes, qui n'ont pas été déçues par le contenu de cette présentation sur nos oiseaux.



Monsieur Désy qui nous lit quelques extraits de son dernier roman L'accoucheur en cuissardes.

Enfin, le 25 mai avait lieu la présentation de Monsieur Larry Hodgson, Comment devenir un jardinier paresseux, devant un public conquis.

Comme pour ses visites antérieures, Monsieur Hodgson nous a révélé avec humour ses trucs de métier, cela même qu'il a appris grâce à son observation de la nature.

Nos présentations sont toutes gratuites. Elles se tiennent dans la grande salle de l'Hôtel de ville, le mercredi soir à 19 h 30.

Bénévoles recherchés

Le service à la bibliothèque ne se résume pas au service au comptoir de prêts. Nous comptons en effet sur la collaboration de tous les bénévoles qui sont appelés à se répartir différents postes, par exemple :

- ⇒ achats de volumes et de CD,
- ⇒ prêts entre bibliothèques,
- ⇒ catalogage des nouveaux volumes et des magazines,
- ⇒ préparation des nouveaux volumes avant leur mise en circulation,
- ⇒ classement des volumes sur les rayons,
- ⇒ rotation des volumes de la collection déposée par le CRSBP,
- ⇒ suivi des retards,
- ⇒ tenue des statistiques,
- ⇒ organisation d'activités culturelles dont l'Heure du conte et diverses expositions.

Il y en a pour tous les goûts. Alors, vous avez des idées ou plein de bonne volonté?
Téléphonez-nous au 418-826-3540 pour plus de détails.

L'équipe des bénévoles vous souhaite la bienvenue! Bon été à tous !





Collecte de sang : 15 août

Le LUNDI 15 août prochain, une collecte de sang aura lieu à Saint-Ferréol-les-Neiges. Cette activité se déroulera DANS LE STATIONNEMENT de l'école Caps-des-Neiges 1, À BORD DE L'UNITÉ MOBILE HÉMA-QUÉBEC, entre 13h30 et 19h30. Consulter la page 7 pour tous détails. Les personnes intéressées à donner de leur temps peuvent communiquer avec Martin Pouliot, au 418-826-2253 poste 113.



Cinéma en plein air

Le jeudi 7 juillet et le jeudi 21 juillet, un cinéma en plein air aura lieu sur le site du camping Mont-Sainte-Anne. Chaque fois, un film familial sera projeté dès le coucher du soleil. Du popcorn et des rafraîchissements seront en vente sur place. Pour plus de confort, n'oubliez pas d'apporter vos chaises! En cas de pluie, l'activité sera reportée. Contacter la municipalité pour en savoir plus. L'activité est gratuite pour tous !



L'espace Troc'Don!

Nous avons toujours besoin de gens désirant s'investir dans l'aventure. Il ne faut pas oublier que ce projet se veut pour tout le monde! Donc, peu importe le temps que vous avez à y investir, que cela soit à l'occasion ou pour un investissement en temps plus régulier, vous êtes les bienvenus (voir page 18)! Merci et à bientôt! Mélanie Royer-Couture (melanie.rc@hotmail.com) et Coline Niess (coline.niess@gmail.com).

LE Sommet

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera en septembre:
Vous avez des commentaires ou des suggestions ? Écrivez nous info@saintferreollesneiges.qc.ca